



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Paris, le 20 juin 2025

École polytechnique
À l'attention de Mme Laura Chaubard, Directrice générale
Route de Saclay
91128 PALAISEAU Cedex

Lettre recommandée avec AR accompagnée d'envoi par courriel

Objet : Non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 - Recours amiable

Monsieur la Directrice générale,

Avenir de la langue française (ALF), association agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication pour défendre la langue française, attire votre attention sur le non-respect de l'article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 par l'École polytechnique.

En effet, dans les intitulés de certaines formations et dans certaines communications, cette dernière emploie des termes tels que « data science », « business model », « leadership », « executive », « engineering » et « blockchain ».

Ces termes sont des termes anglais qui ont tous des traductions proposées par la Délégation Générale à la Langue française et aux Langues de France, consultables sur France Terme.

La publication de ces traductions au Journal officiel rend leur utilisation obligatoire ([voir pièces jointes n°1 et 3](#)).

L'emploi des termes anglais constitue donc une infraction au décret n° 96-602 du 3 juillet 1996.

L'article 11 est ainsi rédigé :

« Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ; » ([voir pièce jointe n°2](#)).

Aussi, par la présente, **nous vous demandons de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que les termes anglais ci-dessus ne soient plus employés par l'École polytechnique. Cette demande concerne tous vos supports de communication.**



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Si notre demande se heurtait à des directives contraires ou contraignantes émanant de vos autorités de tutelle, ou si vous avez des arguments justifiant l'emploi de ces termes malgré leur non-conformité à la loi française, nous vous demandons de bien vouloir nous en faire part précisément dans les délais les plus courts.

Sinon, nous vous saurons gré de nous communiquer, sous deux mois à compter de la date de réception de la présente, votre engagement pour mettre votre établissement à conformité, ainsi que le dispositif que vous envisagez de mettre en place pour répondre aux exigences de la Loi.

A défaut, notre association n'aura d'autre choix que d'engager une procédure contentieuse.

Espérant que le bon sens et le respect de la Loi l'emporteront, et que nous n'aurons pas à saisir le Tribunal administratif, nous vous prions d'agréer, Monsieur la Directrice générale, l'expression de nos salutations respectueuses.

Serge Dubief

Président

Pièces jointes

ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e

181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris

Téléphone : 06 59 74 72 82 - avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org

n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Pièce n° 1 – Série de liens et images montrant l'emploi des termes anglais « data science », « business model », « leadership », « executive », « engineering » et « blockchain » par l'École polytechnique (6 exemples)

1.1 <https://exed.polytechnique.edu/formations/data>

Formations Data Science et Intelligence Artificielle

1.2 <https://exed.polytechnique.edu/formations/data/IA/ia-generative>

Executive Program - IA générative et Nouveaux Business Models

1.3 <https://exed.polytechnique.edu/formations/management>

Formation Management & Leadership

1.4 <https://exed.polytechnique.edu>

École Polytechnique Executive Education

1.5 [https://www.polytechnique.edu/sites/default/files/content/pages/documents/2022-02/](https://www.polytechnique.edu/sites/default/files/content/pages/documents/2022-02/Brochure_Cycle_ingenieur_polytechnicien.pdf)

[Brochure Cycle ingénieur polytechnicien.pdf](https://www.polytechnique.edu/sites/default/files/content/pages/documents/2022-02/Brochure_Cycle_ingenieur_polytechnicien.pdf)

ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e

181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris

Téléphone : 06 59 74 72 82 - avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org

n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Data science for Business

Économie

Electrical Engineering

1.6 <https://www.polytechnique.edu/sites/default/files/content/Plaquette%20institutionnelle%20-%20Ecole%20polytechnique%202023%20-%20FR.pdf>

technique comme les data sciences & l'IA,
la cybersécurité, la **blockchain**, la transition
énergétique, le leadership & la performance des

Pièce n°2 – Article 11 du décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000030403840

Décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française

Article 11

Version en vigueur depuis le 28 mars 2015

Modifié par DÉCRET n°2015-341 du 25 mars 2015 - art. 2

Les termes et expressions publiés au Journal officiel sont obligatoirement utilisés à la place des termes et expressions équivalents en langues étrangères :

ALF abs Maison de la Vie associative du 12^e

181, avenue Daumesnil – 75012 - Paris

Téléphone : 06 59 74 72 82 - avenirlf@laposte.net - www.avenir-langue-francaise.org

n° SIRET : 394 241 590 000 22 - Code APE : 9499Z



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

1° Dans les décrets, arrêtés, circulaires, instructions et directives des ministres, dans les correspondances et documents, de quelque nature qu'ils soient, qui émanent des services et des établissements publics de l'Etat ;

2° Dans les cas prévus aux articles 5 et 14 de la loi du 4 août 1994 susvisée relative à l'emploi de la langue française.

La commission observe l'usage prévu au présent article des termes et expressions publiés.

Pièce n° 3 – Définition par la DGLFLF en langue française des termes anglais employés.

Data science : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO0965>

Business model : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON1023>

Leadership : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON95>

Executive : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/ECON61>

Engineering : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/COGE171>

Blockchain : <https://www.culture.fr/franceterme/terme/INFO0910>

Pièce n°4 – Parution au Journal officiel de traductions des termes anglais « big data », « data mining », « data science », « data scientist », « marketing » et « machine learning »

science des données

Journal officiel du 09/03/2021

Domaine

INFORMATIQUE - TÉLÉCOMMUNICATIONS

Définition

Discipline qui fait appel à des méthodes statistiques, mathématiques et informatiques pour analyser des données, en particulier des mégadonnées, afin d'en extraire toute information utile.

Équivalent étranger

data science (en)



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

modèle d'entreprise

Synonyme

modèle économique

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Schéma identifiant et combinant les paramètres qui caractérisent une entreprise du point de vue de l'organisation, du fonctionnement et de la stratégie, afin de mettre au jour les facteurs de sa rentabilité.

Équivalent étranger

business model (en)

primauté, n.f.

Journal officiel du 12/05/2000

Domaine

TOUS DOMAINES

Définition

Le fait pour une personne ou une organisation d'occuper le premier rang dans son domaine d'activité.

Note

Selon les cas, « domination », « prépondérance », « prédominance », « suprématie » peuvent être également utilisés.

Équivalent étranger

leadership (en)

chef de produit

Journal officiel du 12/05/2000

Domaine

ÉCONOMIE ET GESTION D'ENTREPRISE

Définition

Personne responsable de la gestion d'un produit ou d'un groupe de produits.



Avenir de la langue française

Association loi 1901

Agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication,

ALF rend hommage aux deux paladins du français et de la Francophonie :

Philippe Rossillon et l'Ambassadeur de France Bernard Dorin, qui l'ont présidée.

Équivalent étranger

product executive (en) [Source : Avis du 14 mai 2005.], product manager (en)

ingénierie, n.f.

Journal officiel du 22/09/2000

Domaine

TOUS DOMAINES

Équivalent étranger

engineering (en)

Source

révision de l'arrêté du 12 janvier 1973

chaîne de blocs

Domaine

INFORMATIQUE - TÉLÉCOMMUNICATIONS / Internet

Définition

Mode d'enregistrement de données produites en continu, sous forme de blocs liés les uns aux autres dans l'ordre chronologique de leur validation, chacun des blocs et leur séquence étant protégés contre toute modification.

Note

La chaîne de blocs est notamment utilisée dans le domaine de la cybermonnaie, où elle remplit la fonction de registre public des transactions.

Équivalent étranger

block chain (en), blockchain (en)